

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Christophe SEIFERT*, 1^{er} adjoint, dûment convoqués le 25 novembre 2022.

Présent(s) :

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan, A. Blanc, Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Genoud à C. Seifert, T. Eudes donné à Nicolas Laks, S.

Mercet à R. Personnaz, S. Baud à J. Personnaz, C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou à Nath. Laks, R.

Cusin à C. Arhuero, M. Aragon à P. Meylan

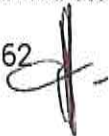
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi ,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	11
Votants	19
Dont pouvoirs	08

N° 2022-62



FINANCES- subventions aux associations-exercice 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer les subventions versées au titre de l'année 2022 sur la base des propositions exposées en commission le 24 octobre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2022,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2021	PROPOSITION 2022	NPPV	POUR	CONTRE	ABS
ASSOCIATIONS COMMUNALES			Laks Ni Meylan P			
Les bals Musette	0	300	2	17		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
Ski club Saint Julien et environs	0	500	2	17		
Ski club Peisey Vallandry	0	1 000	2	17		
TOTAL	0	1 800				

Il est à préciser que ce tableau ne recense pas l'ensemble des associations beaumontaises. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sollicite pas de subvention auprès de la commune.

N° 2022-62

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2022 de la commune
- D'attribuer les subventions 2022 selon le détail ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Pour le maire empêché,

Christophe SEIFERT



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

